



## LAISSEZ-PASSER

- Copie de la Carte Consulaire valide (**obligatoire**) pour les requérants ivoiriens résidents ;
- Passeport expiré de la personne ou la déclaration de perte du passeport délivrée par les autorités locales, le cas échéant, traduite en français ;
- Réservation du billet d'avion ;
- Deux photos d'identité récentes (couleur, prise de face, fond blanc) ;
- Lettre de motivation et documents justificatifs y afférents ;
- Formulaire de demande dûment rempli et signé ;
- Copie de l'extrait de naissance pour les enfants mineurs (délivré par l'Ambassade), accompagnée de l'autorisation parentale ;
- Reçu de paiement des droits de chancellerie.

**NB : le laissez-passer est délivré à titre exceptionnel et une seule fois pour résoudre une situation urgente et ponctuelle. Le caractère urgent relève de l'appréciation souveraine de l'Ambassade.**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RECEPTIONNÉ PAR L'AMBASSADE.**

**DROITS DE CHANCELLERIE : 50 000 F CFA**